



« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 6 octobre 2016 Compte Rendu

Le CTL s'est réuni le 6 octobre 2016 sous la présidence de M. Pierre MATHIEU, Directeur Départemental des finances publiques du Pas-de-Calais. La séance s'est ouverte à 9h15 pour se terminer à 17h30.

En début de séance, vos élus **FO-DGFIP 62** ont procédé à la lecture d'une déclaration liminaire que vous trouverez en téléchargement sur le site internet (<http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2376>).

En propos liminaire M Benard a annoncé qu'un agent ALD est finalement éligible à la Prime de Restructuration des services (PRS).

1) Approbation des PV des CTL des 26/04/16, 26/05/16 et 21/06/16 :

Les procès-verbaux des CTL des 26 avril et 21 juin 2016 ont été approuvés à l'unanimité.



Le procès-verbal du CTL du 26 mai 2016 n'a pas pu être soumis à l'approbation puisque le secrétaire adjoint de séance ne l'avait pas encore retourné.

2) Modalités d'installation de la trésorerie Saint-Omer Municipale et mise en place d'une caisse commune au CDFIP de Longuenesse :

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont dénoncé un manque d'honnêteté de la part de la direction compte tenu du fait qu'aucune des fiches ne mentionne les économies réalisées par les fusions de trésoreries et les restructurations.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont demandé de la transparence.

Au 1^{er} novembre 2016 la trésorerie de Saint-Omer Municipale est transférée au CDFIP de Longuenesse.

Les locaux situés allée du Parc seront fermés.

Un accueil unifié et une caisse commune seront mis en place.

Les travaux à Longuenesse sont prévus les 26, 27 et 28 octobre ;

le déménagement le 2 novembre.

Les économies réalisées par la fermeture de la trésorerie de Saint-Omer Municipale sont de 38 000€ annuel tandis que le coût des travaux à réaliser sur le site de Longuenesse est estimé à 95 000€.

L'intégralité du personnel de Saint-Omer Municipale rejoindra le site de Longuenesse.

Un emploi B ou C sera transféré au Tagerfip de St Omer Municipale vers le SIP de St Omer compte tenu de l'activité caisse.

Les agents de la trésorerie de Saint-Omer Municipale seront éligibles à la PRS. En revanche, ils perdront le bénéfice des tickets restaurant car il y a un mode de restauration collective sur place.

La direction a précisé que comme le SIP était installé au rez-de-chaussée, il lui incombait de prendre en charge la caisse. Elle précise que c'est une décision d'organisation qui découle du choix d'installer le SIP au rez-de-chaussée. Ce choix étant tranché, la direction refuse de revenir sur le débat.

Un bureau d'accueil déjà existant pourra servir à la réception de la Municipale

L'agent du SIP qui tiendra la caisse sera formé et il orientera vers le box de la municipale pour des questions précises.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)			X
SFP (3 voix)			refus de vote assimilé à une abstention
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFIP 62** se sont abstenus car le projet de déménagement n'entraîne pas de suppression d'emploi. Les agents concernés ont été consultés en amont.

Toutefois, le sujet de la caisse n'est pas complètement résolu et des problèmes risquent d'émerger au quotidien.

3) Modalités de mise en place des SPF-E d'Arras et de Boulogne sur Mer :

Au 1^{er} novembre 2016 les missions « enregistrement » des SIE d'Arras et de Boulogne seront transférées aux Services de Publicité Foncière correspondants entraînant la création de SPF-E.

Pour le SPF-E d'Arras :

Les seuls travaux à réaliser sont l'installation d'une banque d'accueil et d'une cloison.

Le déménagement des agents et de leurs bureaux se fera « au compte-goutte » au cours du mois de décembre.

Le SPF-E sera installé au rez-de-chaussée. Les agents de l'enregistrement inversant leurs bureaux avec ceux du PRCP

L'accueil des notaires sera différencié de celui des particuliers.

Emplois :

Pour le SPF-E d'Arras 1A, 5B et 4C seront transférés du SIE au SPF.

Pour le SPF-E de Boulogne :

Aucune prévision de travaux puisque les agents de l'enregistrement ne veulent pas de l'installation d'une banque d'accueil.

Il n'y aura pas de déménagement car les agents de l'enregistrement ne souhaitent pas bouger de leurs bureaux.

Il y aura donc un accueil des notaires au 2^{ème} étage et un accueil des particuliers au 1^{er} étage.

Emplois :

Pour le SPF-E de Boulogne 1A, 2B et 5C seront transférés du SIE au SPF

Tous les agents concernés par ces deux transferts ne seront pas éligibles à la PRS et conserveront le régime indemnitaire standard dans leur nouveau poste.

Une comptabilité commune sera tenue pour les missions d'enregistrement et de publicité foncière.

Par ailleurs, le président de séance nous a informé que la direction générale avait accepté la mise en place d'un SPF-E à Béthune au 1^{er} mai 2017.

Une étude ayant mis en évidence que l'enregistrement de Béthune est sous qualifié, deux emplois seront apportés, 1 transfert du SPF-E d'Arras et 1 de l'EDR)

Vote pour les modalités de mise en place du SPF-E d'Arras :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)			X
SFP (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)			X
CGT (1 voix)		X	

Vote pour les modalités de mise en place du SPF-E de Boulogne :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)	X		
SFP (3 voix)			X
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)			X

Vos élus **FO-DGFIP 62** se sont abstenus concernant Arras car il y a un manque de visibilité sur le projet définitif.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont voté pour les modalités concernant Boulogne car elles émanent d'une décision des agents et vont dans le sens de ce qu'ils souhaitent.

Vos élus **FO-DGFIP 62** se félicitent de la création du SPF-E de Béthune.

4) Réorganisation des services au 01/01/2017 :

Solidaires Finances Publiques a quitté la séance pour ce point.

A) Fusion des SIP d'Arras Est et Arras Ouest :

L'ensemble des missions du SIP d'Arras Est est transféré au SIP d'Arras Ouest et sera créée la structure fusionnée dénommée SIP D'ARRAS

Le SIP d'Arras disposera au Tagerfip de 3A, 17B et 24C.

Les agents des deux SIP seront invités à indiquer s'ils souhaitent ou non suivre leurs missions dans la nouvelle structure, pour laquelle ils bénéficieront d'une priorité. Les affectations seront examinées lors de la CAPL du 8/12/16.

Une réflexion est menée par la direction sur la transformation d'un poste d'IDIV comptable en poste d'IDIV administratif.

Les agents ne bénéficieront pas de la PRS.

Organisation :

Les équipes « comptabilité/recouvrement » et « expertise » seront fusionnées.

Le SIP sera organisé en 4 secteurs d'assiette qui bénéficieront des mêmes compétences géographiques qu'actuellement.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)			X
CGT (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont voté contre car il s'agit uniquement d'une commande de la démarche stratégique et que cela engendre la perte d'un emploi comptable.

B) Transfert du SIE de Lillers à Béthune :

La partie SIE du SIP/E de Lillers fusionnera avec le SIE de Béthune.

Vos élus **FO-DGFIP 62** se sont inquiété de l'avenir du SIP de Lillers restant seul ; la Direction a assuré qu'il n'atteignait pas une taille critique et restait viable.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont demandé si les compétences en matière de contrôle fiscal allaient évoluer puisque actuellement les entreprises du ressort du SIE de Lillers sont contrôlés par les PCE et BDV de Calais alors que celles du SIE de Béthune, le sont par les PCE et BDV de Béthune.

La direction a indiqué que la réflexion serait menée mais qu'en toute vraisemblance, les services de contrôle de Béthune deviendront compétentes pour le contrôle des entreprises gérées par le SIE de Lillers. Ce sujet sera à l'ordre du jour du CTL du 24 novembre.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

C) Fusion des Trésoreries d'Isbergues et de Lillers :

Vos élus **FO-DGFIP 62** regrettent que cette fusion à marche forcée éloigne encore davantage les citoyens du Service public et ce dans un secteur économiquement défavorisé.

Concernant les annonces du Maire d'Isbergues en conseil municipal sur la promesse du maintien d'une permanence, vos élus **FO-DGFIP 62** ont appris que la proposition avait effectivement été faite.

Vos élus **FO-DGFIP 62** dénoncent que la direction fasse miroiter le maintien du Service public par la mise en place de permanence au mépris des règles de sécurité et pointent l'exemple d'Avion où jusqu'alors les permanences sont réalisées par un agent de l'équipe départementale de renfort.

La direction a indiqué alors que les permanences à Isbergues n'auront pas nécessairement lieu dans l'ancienne trésorerie.

Par ailleurs, avec la fusion, les agents d'Isbergues sont pénalisés puisqu'ils perdent la possibilité de travailler à temps plein sur 4,5 jours. La direction se retranche derrière une application rigoureuse des textes.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont condamné le fait que tout a été mis en œuvre depuis de nombreuses années pour laisser pourrir la situation difficile d'Isbergues.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont ironisé en disant que **quand un insubmersible fonce sur un « Isbergues », ce n'est pas toujours le bateau qui coule !**



VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

D) Transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries d'Auchel et Saint-Venant au SIP de Lillers :

Vos élus **FO-DGFIP 62** s'interrogent sur l'agent transféré ; veut-il suivre la mission ?

Ils pointent le fait que cela entraîne un changement de filière et donc l'obligation de passer par une mutation au niveau national.

La Direction ne nous a donné aucune garantie quant à l'avenir de la trésorerie d'Auchel restant avec seulement 3 agents.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

E) Fusion des Trésoreries de Fruges et Hucqueliers :

Les économies réalisées par l'opération s'élèvent à 9000 € par an.

Vos élus **FO-DGFIP 62** pointent la situation des emplois et le fait que les agents ne suivront pas la mission d'Hucqueliers à Fruges.

La direction indique que les ALD seront positionnés sur Fruges et qu'il faudra du renfort. Elle espère des arrivées au mouvement de mars 2017...

Par ailleurs, avec la fusion, les agents sont pénalisés puisqu'ils perdent la possibilité de travailler à temps plein sur 4,5 jours. La direction se retranche encore une fois derrière la stricte application des textes.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)			X
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

F) Fusion des Trésoreries de Campagne-lès-Hesdin et Hesdin-Le Parcq :

L'opération permet de réaliser une économie de 20 500 € et la direction se satisfait de l'installation de la trésorerie à Campagne-lès-Hesdin dans une trésorerie conçue pour être une trésorerie et en garantissant une implantation en milieu rural.

Vos élus **FO-DGFIP 62** pointent l'amélioration de l'installation pour les agents d'Hesdin-Le Parcq et saluent l'implantation en milieu rural même s'ils y voient plus une caution morale de la direction qu'une volonté de maintenir un maillage territorial au plus proche des usagers.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP (4 voix)			X
UNSA-CFTC (2 voix)		X	
CGT (1 voix)		X	

5) Présentation du DUERP-PAP :

Philippe ROYER, assistant de prévention a fait l'exposé du DUERP-PAP.

Vos élus **FO-DGFIP 62** soulignent la qualité du travail effectué mais déplorent que les crédits alloués au CHS-CT servent trop souvent de palliatif au désengagement croissant de l'Etat.

5) Questions diverses :

-Alors qu'ils sont peut-être les agents les plus itinérants du département, les huissiers des Finances Publiques ne disposent pas des moyens techniques de communication et de consultation en rapport avec leur mobilité.

Serait-il possible, pour ceux qui le désirent, d'obtenir une connexion nomade de type VPN et les habilitations nécessaires afin de consulter les applications suivantes indispensables au bon exercice de leur mission : RECC – RAR – AMD – HELIOS en profil consultation ?

La Direction s'est engagée à faire un recensement des besoins et à équiper d'une connexion VPN les huissiers des finances publiques qui disposent d'un ordinateur portable. Le coût de la connexion VPN s'élève à 6 € par mois et par agent.

- Serait-il possible de tenir les membres de l'EDR informés des évolutions de la sphère métier (recevoir les notes par messagerie, ...) ?

La direction explique qu'il est difficile d'envoyer aux agents de l'EDR l'ensemble des notes métiers mais que cela peut se faire en fonction de leur demande et pour le domaine qui les concerne.

- Quelle est la doctrine d'emploi des services civiques ?

Ils exercent 3 missions principales.

Il y a eu deux vagues de recrutement. Sur les 6 volontaires de la première vague, seuls 2 sont encore en poste. Sur la deuxième vague, 2 volontaires ont été sélectionnés pour Bruay et Arras.

- Quelle est la mise en œuvre et les conséquences envisagées du changement de prestataire convoyeur de fonds?

Un nouveau marché de convoyeur de fonds a été remporté par la société LOOMIS. Il est mis en place à compter du 1^{er} octobre 2016. La demande de passage doit être faite la veille avant 10h.

- Est-il normal de ne pas avoir abordé en CTL les modalités d'organisation de la campagne de recouvrement avant que celle-ci ne débute ? Un bilan complet sera-t-il réalisé ?

La direction précise qu'il n'y a pas d'obligation à faire toujours la même chose, et qu'il faut casser la routine. Il n'y a pas de modification substantielle nécessitant un focus particulier.

- Est-il vrai que les SPF de St Pol et Arras sont appelés à fusionner en 2018 ? Quelles sont les modalités envisagées le cas échéant ?

La fusion est envisagée entre février et août 2018. Toutefois, un déménagement (transfert de siège) est possible avant.

Les élus FO-DGFIP en CTL :

Titulaires : Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Delphine MORTELETTE & Michaël MILLOT

Suppléants : Justine KORKUT, Hervé DANNEELS, Stéphane THIRIAT & Nicolas WANIN

Experte : Coralie VINCENT